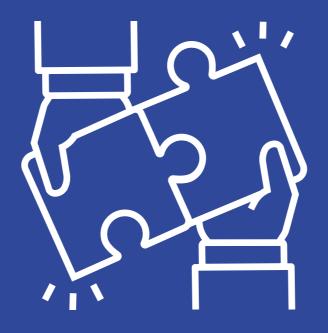
Collègues actionnaires d'Orange



Pourquoi?

En tant qu'actionnaires salariés, vous êtes 2 fois partie prenante :

- comme copropriétaires de l'entreprise : avec près de 8% du capital, les salariés sont le 2e actionnaire du Groupe Orange ;
- comme producteurs de la valeur : sans vous, pas de services, pas de chiffre d'affaires, pas de marge.



Il est donc normal que vous soyez associés aux décisions stratégiques de l'entreprise.

Mais où se prennent les décisions stratégiques ?

Au Conseil d'administration, qui détermine :



- la stratégie globale du Groupe
- les achats et les ventes de sociétés
- le lancement ou l'arrêt d'activités

•



... et aussi :





- les investissements & leur affectation
- les objectifs financiers de l'entreprise
- la répartition de la valeur produite (investissements, dividendes...)

Les administrateurs salariés sont les seuls à connaître l'entreprise de l'intérieur!

Les représentants que vous choisissez ont pour mission d'éclairer le Conseil sur les conséquences de ses décisions pour le personnel et l'activité opérationnelle.







Que défendent nos candidats?



La performance sociale,

car seuls des personnels bien traités peuvent produire de la performance économique & environnementale.



Un actionnariat salarié puissant, pour appuyer la construction d'un avenir d'Orange privilégiant le développement humain.



Un partage équitable de la valeur produite entre dividende / investissements / rétribution des personnels.

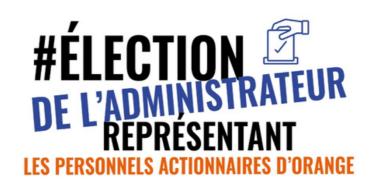


















Personnels actionnaires, faites le choix de l'action!

Le futur de vos intérêts, de votre entreprise, de votre industrie est entre vos mains. Ne laissez pas le hasard choisir votre représentant au Conseil d'administration d'Orange.